

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 novembre 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3952)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 150

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 18

À l'alinéa 83, substituer au mot :

« public »

les mots : « des douanes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.